

## Mémoire déposé au BAPE dans le cadre des consultations sur le projet Rabaska

### Aux commmissaires du BAPE,

Le projet Rabaska suscite en nous beaucoup d'inquiétude. À notre avis, la décision de construire ou non un port méthanier relève d'un choix collectif. Le Québec devra tôt ou tard emprunter la voie d'un développement plus viable. Le modèle de société que nous souhaitons pour le Québec respecterait nos obligations d'agir rapidement en matière d'environnement et adopterait un mode de développement plus respectueux de la volonté et des besoins des communautés.

Voici sommairement les arguments qui nous font dire que le projet Rabaska est inacceptable dans sa forme actuelle et que même des aménagements majeurs ne le rendraient pas plus valable.

### Changements climatiques : arrêter d'en remettre !



- Les QuébécoisES jugent qu'il est urgent d'agir en matière de changements climatiques. De 1990 à 2003, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont passées de 85,3 à 90,9 millions de tonnes... Ces émissions devraient être réduites à 80 Mt pour la période 2008-2012... et ce n'est qu'une première étape !
- Même si l'on ne tient pas compte des émissions liées à l'extraction, la liquéfaction et le transport du gaz naturel, les seuls rejets du projet Rabaska seraient de 150 000 tonnes de GES annuellement... ce qui équivaut aux émissions de 40 000 voitures.
- Les arguments des promoteurs sont cousus de fil blanc. Il n'est pas démontré que la construction d'un port méthanier favoriserait un virage dans l'industrie vers l'utilisation du gaz naturel comme solution de rechange au charbon et au mazout; un tel changement demanderait des investissements majeurs et ne ferait que repousser à plus tard le choix d'une industrie alimentée en énergies renouvelables.

### Pour une politique énergétique viable et autosuffisante !

- Plutôt que d'adopter un virage vers une dépendance accrue au gaz naturel, le Québec devrait faire preuve d'audace et se tourner résolument vers les énergies renouvelables. Nous devons à tout prix éviter de modifier notre économie vers le gaz naturel. Les énergies hydro-électrique, éolienne, géothermique et solaire représentent des avenues plus durables et plus logiques économiquement que l'importation de gaz naturel.
- Nous doutons que l'objectif fondamental de Rabaska soit réellement d'assurer la sécurité énergétique du Québec. En plus de provenir de régions qui sont politiquement instables, une partie importante du gaz naturel importé prendrait la route vers les États-Unis, notamment en raison des engagements pris dans le cadre de l'Accord de «libre-échange» nord-américain (ALENA).



## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :  
Groupe :  
Adresse : **C.D.D.S. LOTB.**  
Téléphone : **1-372, ST-JOSEPH  
LAURIER STATION G0S 1N0**

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Lise Martin*  
Groupe : *C.O.D.S.*  
Adresse : *300-D.B. LOTB.*  
*1-372, ST-JOSEPH*  
Téléphone : *LAURIER STATION GOS 1N0*

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

*Linda Lemieux*  
**C.D.D.S. LOTB.**

1-372, ST-JOSEPH

Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

Anne-Favie B. Paradis

C.D.D.S. LOTB.

1-372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION G0S 1M0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthaniens... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :   
Groupe :  
Adresse : **C.D.D.S. LOTB.**  
Téléphone : 1-372, ST-JOSEPH  
LAURIER STATION GOS 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthaniens... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Laurence Grandin*

Groupe :

Adresse : **C.D.D.S. LOTB.**

1-372, ST-JOSEPH

Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

*Guylaine Cossette*

Groupe :

Adresse :

**C.D.D.S. LOTB.**

Téléphone :

1-372, ST-JOSEPH  
LAURIER STATION GOS 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthaniens... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :   
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB,  
1-372 ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION GOS 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthaniens... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :   
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB.  
1-372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION GOS 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthancier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

*Rachel Lapointe*  
C.D.D.S. LOTB.

1-372 ST-JOSEPH

LAURIER STATION GCS 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Justine Renard*  
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB,  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

*Yolande Dupont*  
**C.D.D.S. LOTB.**

372, ST-JOSEPH

Téléphone :

LAURIER STATION GOS 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

*Nathalie Beaud*

*AD.D.S. LOTS*

372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION G08 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

C.D.D.S. LOTS

372, ST-JOSEPH

Téléphone :

LAURIER STATION GOS 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

*Clair Leduc*

C.D.D.S. LOTB.

372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION G0S 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

Nathalie Charest

C.D.D.S. LOTB.

372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION G6S 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par : *Paul André Desjardis*

Nom :

Groupe :

Adresse : C.D.D.S. LOTB,

372, ST-JOSEPH

Téléphone : LAURIER STATION C0S 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Suzanne Croteau*  
Groupe : *Suzanne Croteau*  
Adresse : **O.D.D.S. LOTB.**  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Fayouel D. Gauthier*  
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB,  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION GDS 1ND

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Michel Sénéchal*  
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB,  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthancier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Yvon Dagnon*  
Groupe :  
Adresse : **C.D.D.S. LOTB.**  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthaniens... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

*Nancy Côté*

Groupe :

Adresse :

*C.D.D.S. LOTB.*

*372, ST-JOSEPH*

Téléphone :

*LAURIER STATION 605 1ND*

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Yvon O'Leary*  
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB,  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

*François Frenette*

**C.D.D.S. LOTB.**

372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniens comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniens loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthaniens... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

*Alcide Frenette*

C.D.D.S. LOTB.

372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION C0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Ninette Masson*  
Groupe :  
Adresse : **C.D.D.S. LOTB.**  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION C05 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

C.D.D.S. LOTB.

372, ST-JOSEPH

Téléphone :

LAURIER STATION GOS 1N0

## Le mirage des retombées économiques

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## Des craintes légitimes liées à la sécurité

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importants les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## Le développement viable, c'est aussi la démocratie !

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Johanne Pagot*  
Groupe :  
Adresse : C.D.D.S. LOTB.  
372, ST-JOSEPH  
Téléphone : LAURIER STATION C6S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Marie-Jeanne Boudreau*  
Groupe : **C.D.D.S. LOTB.**  
Adresse : **1-372, ST-JOSEPH**  
Téléphone : **LAURIER STATION G0S 1N0**

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu importent les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthanier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom :

Groupe :

Adresse :

Téléphone :

*Stéphanie Côté*

**C.D.D.S. LOTB.**

1-372, ST-JOSEPH

LAURIER STATION G0S 1N0

## **Le mirage des retombées économiques**

- Le projet Rabaska ne créerait que très peu d'emplois permanents (70 selon les évaluations optimistes du promoteur) sur un territoire équivalent à trois fois la taille du parc industriel de Lauzon... qui abrite 1500 emplois ! Les retombées en emploi sont donc très faibles en comparaison avec les désagréments qu'il entraînerait, notamment au niveau de la destruction du paysage dans une région où le tourisme joue un rôle économique majeur.
- Si le Québec cherche vraiment à créer des emplois, il devrait plutôt développer son expertise en matière d'énergies renouvelables. Selon une étude de 2002 réalisée par Cal-PIRG, l'industrie éolienne fournit sept fois plus d'emplois domestiques par mégawatt que ne le fait l'industrie du gaz; les technologies solaires deux fois plus et l'énergie géothermique en génère 11 fois plus.

## **Des craintes légitimes liées à la sécurité**

- Le site choisi par les promoteurs se situe dans une zone péri-urbaine, ce qui justifie amplement l'application du principe de précaution. Peu important les arguments mis de l'avant, les méthaniers comporteront toujours un niveau de risque qu'il est inacceptable de faire courir aux quelque 450 familles habitant dans un rayon de 2 km du site prévu.
- Le SIGTTO (Society of International Gas Transporter and Terminal Operators) recommande lui-même de «situer les ports méthaniers loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de travail importantes.»

## **Le développement viable, c'est aussi la démocratie !**

- La première question à poser en terme démocratique : est-ce que les gens du milieu sont d'accord ? L'ex-ministre Mulcair affirmait lui-même qu'un projet de développement durable ne peut être parachuté à l'encontre des populations locales. Le référendum tenu à Beaumont – situé à quelques centaines de mètres du site projeté – a envoyé un message très clair : 72 % des gens s'y sont opposés lors de cette consultation. La même opposition s'est présentée sur l'Île d'Orléans qui aura à vivre avec un éventuel port méthancier... Le critère démocratique ne nous semble donc nullement rempli dans le cadre de ce projet.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons au BAPE de formuler une recommandation négative au ministre de l'Environnement.**

**Le projet Rabaska nous semble inacceptable et ce, peu importe l'importance des modifications qui y seraient apportées.**

Mémoire déposé par :

Nom : *Shirley Bilcon*

Groupe :

Adresse : C.D.D.S. LOTB.

Téléphone : 1-372, ST-JOSEPH  
LAURIER STATION G0S 1N0